

VIELMAS EXPERTISE COMPTABLE

SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE - COMMISSAIRE AUX COMPTES

FRANCE LYMPHOME ESPOIR

1 Avenue Claude Vellefaux
75475 PARIS CEDEX 10

Monsieur Guy BOUGUET
Président de l'Association FLE

Neuilly sur Seine, le 13 mai 2013

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012

Monsieur le Président de l'Association FLE,

Je vous adresse cette lettre en application des normes d'exercice professionnel, dans le cadre de l'audit des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2012. Ces comptes font apparaître à cette date des capitaux propres de 138 940,08 euros, y compris un excédent de 71 218 ,38 euros. Cette lettre a pour but de rappeler notre compréhension des diverses déclarations qui nous ont été faites dans le cadre de notre mission.

Vous êtes responsable de l'établissement des comptes, et de la conception et de la mise en œuvre du contrôle interne afférent à leur préparation et à ce titre vous m'avez déclaré que :

Risque de fraude et dispositif de contrôle interne

1. Des contrôles destinés à prévenir et à détecter les erreurs et les fraudes ont été conçus et mis en œuvre dans l'Association. Vous nous avez fait part de votre appréciation sur le risque que les comptes puissent comporter des anomalies significatives résultant de fraudes.
Vous nous avez déclaré ne pas avoir connaissance :
 - a- De fraudes avérées ou suspectées impliquant la direction, des employés ayant un rôle clé dans le dispositif de contrôle interne ou d'autres personnes, et qui seraient susceptibles d'entraîner des anomalies significatives dans les comptes ;
 - b- D'allégations de fraudes susceptibles d'avoir un impact sur les comptes.

Evénements post-clôture

2. A ce jour, vous n'avez connaissance d'aucun évènement, autre que ceux déjà pris en compte, survenu depuis la date de la clôture de l'exercice et qui nécessiterait un traitement comptable ou une mention dans l'annexe ou dans le rapport financier

Hypothèses de la direction utilisées pour que les comptes reflètent bien toutes les décisions de la direction

3. Les principales hypothèses que vous avez retenues pour l'établissement des estimations comptables sont raisonnables et reflètent correctement vos intentions et la capacité de votre

VIELMAS EXPERTISE COMPTABLE

SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE - COMMISSAIRE AUX COMPTES

association, à ce jour, à mener à bien les actions envisagées.

Correcte application des lois et règlements

4. Vous avez appliqué, au mieux de votre connaissance, les textes légaux et réglementaires.

Informations sur les parties liées

5. Vous avez fourni dans l'annexe des comptes, au mieux de votre connaissance, l'information sur les parties liées requise par le référentiel comptable.

Le 13 mai 2013
Le commissaire aux comptes
Françoise VIELMAS

Le 13 mai 2013
Le Président de l'Association France Lymphome Espoir
Guy BOUGUET